



Wallonie



FORMULAIRE D'INSCRIPTION¹ - JURY CENTRAL

EXAMEN DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES VEHICULES A MOTEUR DE PLUS DE 3,5 TONNES (20103)

Nom :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Numéro de registre national² : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

Rue : Numéro:

Code postal : Localité :

Téléphone : Fax :

e-mail:

ATTENTION

Pour que votre inscription soit considérée comme **complète** et **recevable**, il faut :

1. Le présent formulaire complété, daté et signé.
2. Avoir versé le droit d'inscription³ de **35,00 euros** sur le compte numéro IBAN **BE43 0912 1502 6801** (Code Bic : GKCC BE BB). Ne pas oublier de mentionner les données suivantes en communication: votre nom et prénom, accompagné du code en 5 chiffres (ex : 20090 pour les connaissances en gestion de base).
3. **Joindre en annexe une copie de la preuve de paiement .**
4. **Joindre en annexe une copie recto/verso de votre carte d'identité.**

Sur le site :

http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Projets_thematiques/Regionalisation/Starter/jury.html, vous trouverez un syllabus concernant les connaissances de gestion de base, qui est destiné à vous aider à préparer cet examen.

Réinscription Oui Non

Vos questions et remarques :

Date : Signature :

¹ Envoyez ce formulaire et les annexes par mail ou par courrier au Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la recherche – Département du développement économique – Place de la Wallonie, 1 – Bât I – 5100 Jambes - Mail: info.jurycentral.dgo6@spw.wallonie.be - Tél. : 081 33 40 00 (Lu, Ma de 14h à 16h et Me, Ve de 9h à 12h).

² Le numéro de registre national est composé de 11 chiffres et se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas de numéro de registre national, joignez une copie de votre passeport (recto verso).

³ Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable (sauf en cas de force majeure, comme par exemple maladie avec certificat médical). Si vous ne pouvez pas participer à l'examen pour lequel vous êtes invités, il est possible de participer à une nouvelle session après réinscription et nouveau paiement du droit d'inscription.

LES COMPETENCES INTERSECTORIELLES:

1° les connaissances administratives suivantes spécifiques pour le secteur des véhicules à moteur :

- a) les règlements fiscaux;
- b) les règlements relatifs à l'environnement;
- c) les règlements sociaux;
- d) les règlements relatifs à :
 - la fraude aux compteurs kilométriques;
 - la garantie;
 - les ventes à tempérament, crédits et assurances;
 - les accords verticaux dans l'Union européenne;
 - l'utilisation des plaques commerciales;
 -

2° les connaissances techniques suivantes :

- connaissances de base en mécanique, électricité, physique, électronique, métallographie et en traitements thermiques, hydraulique, pneumatique et informatique
- être capable de lire et d'interpréter les documentations techniques et les informations des constructeurs, des fabricants et fournisseurs
- bonnes connaissances des types de matériaux, des matériaux synthétiques, des laques et des techniques de polymérisation
- les techniques de détection et de réparation des anomalies sur les véhicules
- bonnes connaissances des techniques de dépose, de réparation et de réglage des pièces, des techniques de raccord, des pneus, des jantes, du déport, des systèmes de suspension et de direction et des systèmes de freinage
- bonnes connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules et des normes de contrôle technique
- bonne utilisation et entretien de l'appareillage et l'outillage, ainsi que de l'équipement et des installations de peinture.

LES COMPETENCES SECTORIELLES:

1° bonnes connaissances de mécanique, d'électricité, d'électronique, d'hydraulique et pneumatique, de la dynamique et des forces, des techniques de véhicules, des nouvelles technologies et des systèmes mécaniques, hydrauliques et pneumatiques complexes, des systèmes pneumatiques et des équipements de freinage à air comprimé, des dispositifs de commande et de régulation micro -électroniques, des moteurs à explosion et électriques, d'usinage du métal et de soudage.

2° être capable de :

- utiliser et entretenir correctement les appareils et équipements;
- lire et interpréter des schémas électrotechniques, hydrauliques et pneumatiques;
- préparer pour la livraison, expliquer et démontrer le fonctionnement d'un véhicule et d'une machine au client;
- faire un entretien complet dans le respect des directives du constructeur;
- établir un diagnostic complet en vue de la réparation sur place ou en atelier;
- vérifier et réparer le circuit de refroidissement, les circuits hydraulique et pneumatique;
- déposer, poser, réparer, remplacer et régler des composants;
- réviser complètement les véhicules et les systèmes de levage;
- effectuer des travaux de soudage et réparer des bris;
- remplacer et équilibrer les roues et les pneus.